OFFICE
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Rapport d'activités 1986

Table des matières

	Page
Rôle de l'Office	6
Mot du président-directeur général	7
Organigramme	12
Membres de l'Office	12
Personnel de direction	13
Bureau du président-directeur général	15
Division administration	19
Division finances	25
Division opérations	31
Comité mixte de la construction	38
États financiers	39
Rapport du vérificateur	40
Bureaux régionaux	76

Liste des tableaux

L'industrie de la construction en 1986	9
Personnel de l'OCQ	13
Faits saillants de l'administration des avantages sociaux	26
Inspection de chantiers	34
Constats d'infraction	34
Demandes d'information et de services	34
Vérification de livres	34
Visites de chantiers (1982 à 1986)	35
Vérification de livres (1982 à 1986)	35
Nombre de certificats de classification	37
Nombre de salariés admis	37
Nombre d'agences et succursales de placement	37
Cartes d'identité de salariés occasionnels	37

88-00054/

M. Pierre Paradis
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le onzième rapport d'activités de l'Office de la construction du Québec.

Ce document fait état des activités de l'OCQ durant l'année 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général
Alcide Fournier

Rôle de l'Office de la construction du Québec

L'Office de la construction du Québec est un organisme paragouvernemental qui, par l'administration de ses mandats, contribue à promouvoir un climat de travail favorable dans l'industrie de la construction, en collaboration avec les représentants des employeurs et des salariés ainsi qu'avec les diverses instances gouvernementales et paragouvernementales.

De façon plus spécifique, les principaux rôles confiés à l'OCQ par le législateur sont les suivants:

- Voir à l'application de la convention collective ou décret régissant les conditions de travail.
- Administrer les régimes complémentaires d'avantages sociaux.
- Veiller à l'application du Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction.
- Veiller au respect de certaines dispositions du Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.
- Organiser le vote d'adhésion syndicale.

Mot du président-directeur général

Mot du président-directeur général

L'année 1986 s'est avérée excellente pour l'industrie de la construction québécoise. Au cours de l'année, plus de 89 000 salariés enregistrent près de 90 millions d'heures travaillées, soit une augmentation de 7,6% pour les salariés et de 7,2% en ce qui a trait aux heures travaillées, par rapport à 1985.

Cette croissance étonnante s'est manifestée plus particulièrement dans le secteur résidentiel, où nous avons atteint un niveau record de mises en chantier, et dans le secteur non-résidentiel, plus spécialement dans les mises en chantier commerciales où l'on enregistre un taux de croissance de 50%, ce qui compense la baisse dans la valeur des contrats des sous-secteurs industriels et institutionnels. Par contre, le secteur génie poursuit la baisse amorcée depuis 1984.

On assiste au cours de l'année 1986 à la signature de la convention collective qui régit les relations de travail des salariés de la construction.

Au mois de novembre, la Cour suprême précise le champ d'application de la Loi dans une cause opposant la Commission de l'industrie de la construction (CIC) à la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM). En effet, la décision de la Cour spécifie que la nature des travaux détermine si le décret de la construction doit ou non s'appliquer.

C'est durant cette période que monsieur Pierre Paradis, ministre du Travail, annonce la nomination de monsieur Maurice Pouliot, président-directeur général du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) comme membre au Conseil d'administration de l'Office. Monsieur Pouliot se joint aux quatre membres du conseil déjà en poste soit messieurs Alcide Fournier, président-directeur général de l'Office de la construction du Québec, Claude Daoust, président de l'Association des entrepreneurs de construction du Québec, Guy Lapointe, sous-ministre adjoint à l'inspection au ministère du Travail et Jean-Paul Rivard, directeur général de la FTQ-Construction.

Au mois de février, le gouvernement adopte la proposition de l'Office de procéder au renouvellement automatique des certificats de classification jusqu'au 31 décembre 1986. Ce délai doit permettre aux différents intervenants de faire connaître leur point de vue sur le règlement de placement.

Mais l'événement majeur reste sans doute la décision du gouvernement provincial d'abolir ces certificats de classification au dernier jour de l'année et de définir la compétence comme principal critère d'entrée dans le marché de la construction à compter de 1987, sans oublier la prise en main de la formation de la main-d'oeuvre par les représentants syndicaux, patronaux, et du gouvernement.

Afin de réaliser ces objectifs, un comité sur la formation et la qualification de la main-d'oeuvre et sur l'abolition du certificat de classification est mis sur pied. Présidé par le ministre du Travail, c'est à cette table que les grandes orientations sont formulées afin que les membres qui siègent sur les diverses tables de travail progressent selon les objectifs établis au comité.

On y retrouve donc trois tables de travail sur l'abolition du certificat de classification (Table des «Apprentis»; Table des «Qualifiés»; Table des «Non Qualifiés») dont l'Office assure un rôle de soutien et d'encadrement, une table de travail sur l'analyse du cadre institutionnel de la formation et de la qualification et une autre sur l'élaboration d'une réglementation devant remplacer le règlement sur le placement.

Ainsi, suite aux recommandations effectuées par ces équipes de travail, le gouvernement adopte le 17 décembre 1986, une loi qui crée la Commission de la construction du Québec au 1er janvier 1987. Elle remplacera l'Office de la construction du Québec, veillera à assumer les mandats de son prédécesseur ainsi que celui de la formation et de la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans cette industrie. Son conseil d'administration sera élargi et composé de treize membres soit un président, quatre représentants de la partie patronale, quatre de la partie syndicale et quatre représentants des ministères de l'Éducation (1), de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (1) et du ministère du Travail (2).

Pour conseiller la Commission sur des besoins quantitatifs et qualitatifs de main-d'oeuvre, le ministre procédera à la formation d'un Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction, composé de quinze membres. Le Comité mixte quant à lui continuera de jouer son rôle dans les relations du travail de l'industrie.

L'industrie de la construction en 1986

	1986	1985
Nombre d'employeurs[1]	14 309	14 043
Nombre de salariés[2]	88 010	88 224
Nombre d'heures travaillées (en millions)	87.2	84.2
Moyenne annuelle des heures travaillées	991	1 012
Masse salariale[3] (en millions de $)	1 587	1 533
Salaire annuel moyen (en $)	18 036	18 422
Valeur des travaux de construction[4] (en millions de $)	15 575	15 003

1. Employeurs ayant remis au moins un rapport mensuel à l'OCQ.
2. Salariés régis par le Décret de la construction ayant travaillé au moins une heure.
3. Salaires incluant les indemnités de congés payés et de jours fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.
4. Travaux de construction exécutés dans l'ensemble des secteurs économiques, en millions de dollars constants de 1986.

Source: CCQ, mai 1987, à l'exception des travaux de construction qui proviennent de Statistique Canada, catalogue 61-205, avec compilation CCQ.

OCQ
Membres et personnel de direction

ORGANIGRAMME
ET MEMBRES DE L'OFFICE

PERSONNEL DE DIRECTION

Organigramme

Membres de l'Office

Alcide Fournier, président-directeur général
Claude Daoust, membre
Guy Lapointe, membre
Jean-Paul Rivard, membre
Maurice Pouliot, membre

Secrétaire et conseiller juridique
Hugues Ferron

Personnel de direction

Bureau du président-directeur général
Président-directeur général: **Alcide Fournier**
Secrétaire et conseiller juridique: **Hugues Ferron**
Conseiller spécial au p.d.g.: **Jacques Brûlé**
Vérification interne: **Martin Luu**
Communications: **Richard Charland**

Division administration
Directeur général adjoint: **Denis Groulx**
Approvisionnement et services: **Simon Gauvin**
Contentieux: **Jean Ménard**
Informatique: **Robert Laurin**
Recherche et organisation: **Jean-Luc Pilon**
Ressources humaines: **Serge Lefebvre**

Division finances
Directeur général adjoint: **Gilles Lemire**
Avantages sociaux: **Gaétan Lalumière**
Comptabilité et contrôle: **Claude Brossard**
Trésorerie: **Jean-Marie Goyette**

Division opérations
Directeur général adjoint: **Pierre Gravel**
Inspection et service à la clientèle: **Michel Hamelin**
Main-d'oeuvre et décret: **André Ménard**

Est du Québec: **Georges de l'Étoile**
Saguenay-Lac-St-Jean: **Jean-Marie Potvin**
Québec: **Marcel Poulin**
Mauricie centre du Québec: **Maurice Paul**
Estrie: **Raymond Gilbert**
Montréal: **Yves Tourangeau**
Rive-Sud métropolitaine: **Simon Breton**
Rive-Nord métropolitaine: **Jean-Éric Héroux**
Outaouais: **Raymond Morin**
Nord-ouest québécois: **Yvon Desrosiers**
Côte-Nord: **Pierre Thérriault**

Bureau du président-directeur général

SECRÉTARIAT

COMMUNICATIONS

VÉRIFICATION INTERNE

Secrétariat

Le Secrétariat de l'Office voit à l'administration des fonctions et responsabilités du Secrétaire en matière de réglementation de l'organisme. Le Secrétaire est gardien des archives et documents de l'Office et agit comme conseiller juridique de l'organisme. Il est responsable auprès de l'Office de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Au cours de 1986, l'Office tient 16 séances et adopte 207 résolutions. De ce nombre, six textes réglementaires, dont deux portant sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, sont soumis à l'approbation du gouvernement.

Le Secrétaire procède à la désignation d'arbitres dans le cadre de l'application de l'article 62 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction. En 1986, il nomme de tels arbitres dans le cas de quatre griefs.

Chaque association de salariés oeuvrant dans l'industrie de la construction dépose au Secrétariat de l'Office ses statuts et règlements ainsi que copie de ses états financiers annuels. Au cours de l'année, le Secrétariat reçoit des documents de 65 syndicats ou unions.

Le Secrétaire, comme responsable de l'application de la Loi sur l'accès, donne suite à 68 demandes de renseignements nominatifs. L'Office conclut avec d'autres organismes trois ententes administratives dans le cadre de l'application d'une loi au Québec ou d'un mandat de gestion administrative.

En application de la Loi sur les archives, le Secrétaire soumet, conformément à la Loi, au ministre des Affaires culturelles son propre calendrier de conservation déterminant les périodes d'utilisation des documents actifs, semi-actifs ou inactifs tout en précisant lesquels sont à conserver ou à éliminer.

Communications

Le Service des communications diffuse les informations relatives à l'activité de l'Office et au but qu'il poursuit auprès de ses publics internes et externes. Il représente également l'organisme auprès des médias d'information et maintient une image favorable de ce dernier auprès du public.

Le Service des communications obtient au début de l'année 1986, les résultats d'un sondage effectué auprès du public de son mensuel, le BULLETIN. Avec un taux de réponse fort appréciable (25%), l'évaluation des lecteurs s'avère très positive puisqu'on démontre un taux de satisfaction de 80% à l'égard de cette publication, même après 15 années d'existence.

De concert avec le Service des avantages sociaux, les Communications mettent sur pied au cours de l'année un guide détaillé d'information s'adressant aux futurs retraités de l'industrie de la construction. Ce document se veut un outil de tout premier ordre, permettant aux salariés de connaître les sources de revenu à leur disposition et d'en évaluer la portée. Cette publication de grande importance fait l'objet d'une conférence de presse au cours du mois de novembre.

L'année 1986 marque pour l'OCQ la fin de son règne. Avec l'adoption du projet de loi 119, le Service des communications est donc appelé à amorcer tout le processus de changement signifié par la création de la CCQ. C'est donc au cours des derniers mois de l'année, avec la collaboration des services concernés, qu'il établit les devis des nouvelles cartes de compétence, du logo identifiant l'organisme et qu'il met en place tous les préparatifs nécessaires à l'arrivée du nouvel organisme.

Ainsi, désireux d'informer le personnel, le Service des communications concentre ses efforts à l'élaboration d'un plan d'accueil pour le retour des employés et employées en janvier 1987, auprès de leur tout jeune employeur.

Vérification interne

Évaluer les activités de l'Office dans le but de mesurer l'efficacité des contrôles financiers, opérationnels et administratifs de l'organisme. Telle est la responsabilité du Service de la vérification interne. Il assiste également les gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions en fournissant les supports et les conseils dont ils ont besoin.

En 1986, soucieux d'appliquer de nouvelles méthodes et techniques modernes, le Service de la vérification interne et la haute direction mettent de l'avant un projet de vérification de l'efficience.

Le résultat de cette vérification est la conception d'un nouveau projet de rapport de gestion amélioré, permettant de mesurer l'efficience et l'efficacité.

Au chapitre des régimes complémentaires d'avantages sociaux, le service procède à des évaluations de contrôle interne ainsi qu'à des sondages concernant l'admissibilité au régime, le calcul des prestations, l'enregistrement au système et le paiement aux bénéficiaires, afin de s'assurer que les prestations soient payées conformément au règlement.

Il examine également le système d'enregistrement des montants transférables du régime de retraite.

En ce qui a trait aux assurances, le personnel du Service de la vérification interne étudie le contrat d'assurance entre l'Office et l'assureur pour les régimes d'assurance des salariés de la construction et effectue une vérification de conformité ainsi qu'une évaluation du contrôle exercé sur les paiements à l'assureur.

Durant l'année, le service vérifie les conventions comptables en vigueur ainsi que l'imputation des dépenses afin de s'assurer que les renseignements financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office.

Au niveau informatique, il participe à l'implantation d'un logiciel de sécurité. L'objectif est d'évaluer son efficacité à l'égard de la protection des données et des bibliothèques de programmes.

Le Service de la vérification interne agit également comme expert-conseil auprès de la haute direction et des gestionnaires.

Enfin, il vérifie la mise en application des recommandations formulées dans le rapport de vérification portant sur la comptabilisation du détail des rapports mensuels des entrepreneurs. Des tests prévus sont effectués au niveau du traitement de détails pour s'assurer de la fiabilité du système.

Division Administration

APPROVISIONNEMENT ET SERVICES

CONTENTIEUX

INFORMATIQUE

RECHERCHE ET ORGANISATION

RESSOURCES HUMAINES

Approvisionnement et services

Le Service approvisionnement et services fournit aux gestionnaires le support professionnel et technique dans les domaines de l'approvisionnement, des immeubles, des services auxiliaires, de la manutention, de l'imprimerie et des messageries.

En 1986, le service poursuit son objectif d'économie d'énergie et met en place un système de contrôle informatisé des équipements de chauffage et de climatisation, assurant une réduction sensible des coûts énergétiques (16%). Il procède également à l'installation de thermostats programmables à l'entrepôt et au bureau régional de la Rive-Sud métropolitaine.

La Section immeuble procède à l'achat et à l'installation d'un nouveau système téléphonique au siège social. Dans le but de maximiser l'espace des bureaux, elle effectue une étude permettant de revoir le concept actuel d'aménagement des bureaux. Ainsi, la section rénove et aménage complètement le bureau régional de Montréal. Afin de permettre aux handicapés d'accéder plus facilement à l'édifice du bureau de Québec, elle installe une rampe d'accès à l'extérieur de l'immeuble.

Toujours avec le souci d'améliorer ses services, la Section des achats effectue l'informatisation de l'inventaire du magasin, opérationnel dès avril, et à celui de son fichier «produits-fournisseurs» qui sera complété en 1987. Une étude d'implantation d'un système informatisé d'achats est terminée et devrait également se réaliser au cours de la prochaine année.

Finalement, la Section imprimerie procède à une restructuration et une révision de ses méthodes de travail afin d'assurer un maximum de services à la clientèle. Elle réalise au cours de l'année 1987 une économie de l'ordre de 108 000 dollars dans ses envois postaux grâce à une réorganisation de son traitement de courrier.

Contentieux

Le Service du contentieux conseille les gestionnaires sur toute question de droit, étudie les problèmes de nature juridique qu'entraine l'application des lois dont l'Office a la responsabilité d'exécution. Il collabore à la rédaction de la législation, de la réglementation et de tous les autres documents juridiques. Il exerce devant les tribunaux les recours qui naissent du décret et représente l'Office devant les tribunaux judiciaires et administratifs ainsi que devant les commissions d'enquête.

En 1986, le Service du contentieux traite 621 dossiers et perçoit une somme de 684 521,38 dollars.

Le Contentieux représente les intérêts de l'Office dans cinq poursuites intentées contre lui. Il agit dans 34 requêtes pour ordonnance de séquestre, et il est appelé à donner des opinions juridiques dans 79 dossiers.

En matière pénale, le Contentieux surveille l'émission de 7 606 avis préalables pour des infractions commises à l'encontre de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

De plus, pour la seule région de Montréal, le Contentieux intente 2 881 poursuites pénales pour des infractions commises soit à l'encontre de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, soit de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre.

Le 9 octobre 1986, la Cour suprême du Canada donne raison à l'Office dans un litige impliquant la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal, et confirme que la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et les conditions de travail établies par décret, s'appliquent à tout employeur qui fait effectuer des travaux de construction, que ce soit ou non une entreprise de construction.

Informatique

Pour toutes les unités administratives de l'Office, le Service informatique assure un support informatique matériel et logiciel des plus appropriés, permettant d'améliorer l'efficacité et le support des services offerts par l'organisme.

Le Service de l'informatique développe en 1986 un plan directeur quinquennal qui, une fois complété, servira de cadre de travail pour le service. Ce nouvel outil permettra également de donner une idée très précise des efforts qui sont déployés en développement et traitement informatiques, ainsi que des investissements requis en ressources humaines, matérielles et logicielles.

À la Section exploitation, le personnel affecté à la saisie des données capte un total de 146 millions de frappes et maintient une moyenne de 13 000 frappes à l'heure durant l'année. La puissance de traitement de l'ordinateur central ainsi que la capacité de stockage sur disques magnétiques sont augmentées afin de maintenir un temps-réponse d'un volume de transactions croissant.

Le plan de remplacement des équipements de télécommunication se poursuit et le bureau de la Rive-Sud métropolitaine se voit doter d'équipements modernes et fiables.

Au cours de l'année, la Section du développement d'applications concentre ses ressources humaines sur le développement des fonctions du système de retraite. Plus de 33% du temps disponible est utilisé pour les avantages sociaux.

De plus, un effort considérable est requis pour répondre adéquatement aux demandes diverses concernant le projet de la loi 119. Finalement, on remarque une augmentation de productivité de 25% due principalement à une augmentation de l'expertise du personnel et l'utilisation de la technologie relationnelle.

Parmi les réalisations de la Section technique, mentionnons:

- l'implantation de logiciels, qui assurent l'intégrité des données, en facilitent l'accès et permettent l'augmentation de la productivité du personnel de la Section développement;
- l'introduction de la communication entre l'ordinateur central et les «PC» en modes local et éloigné;
- l'implantation d'un logiciel de sécurité qui régit l'accès aux différents fichiers;
- l'installation d'un logiciel d'archivage réduisant l'utilisation de papier tabulateur.

Enfin, le Centre informatique de gestion poursuit le plan d'ensemble d'intégration de la bureautique en fournissant à diverses unités administratives des moyens de contrôle de gestion améliorés. Par ailleurs, l'ajout de dix postes de travail multifonctionnels (micro-ordinateurs) est fait à l'intérieur de huit services de l'Office.

Le traitement de textes est décentralisé en partie pour les principaux usagers, et l'utilisation du courrier électronique continue au même rythme que l'année dernière.

Recherche et organisation

Recherche et organisation est le service responsable de fournir à l'Office les systèmes administratifs adéquats pour l'exécution de ses mandats. Il réalise des recherches dans le but d'améliorer la connaissance de l'industrie de la construction et évalue l'efficacité des programmes. Il gère les ressources documentaires à l'exception de la garde des archives, papiers et documents de l'Office, qui sont sous la responsabilité du Secrétariat.

Au cours de l'année, le Service recherche et organisation est particulièrement sollicité par les divers comités sur les modifications législatives touchant l'industrie de la construction. Le Comité sur la formation et la qualification de la main-d'oeuvre et sur l'abolition du règlement de placement, le Groupe de travail sur la déréglementation (comité Scowen) et le projet de loi 119 exigent des énergies substantielles. Pour sa part, le directeur du service siège à la Table de travail sur l'analyse du cadre institutionnel de la formation et de la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction. Par la suite, le service produit le mémoire de l'Office pour la Commission parlementaire sur l'étude du projet de loi 119.

La Section recherche axe surtout ses activités sur l'étude du régime de formation professionnelle de la main-d'oeuvre de la construction puisque celui-ci est au coeur des réformes administratives de 1986. La section participe ainsi activement à la planification de l'arrivée du nouveau mandat de formation professionnelle prévu par le projet de loi 119.

Ce nouveau mandat l'amène aussi à maintenir ses efforts pour améliorer son système de prévision de main-d'oeuvre. La section contribue également à l'étude de faisabilité sur l'autogestion des régimes d'assurance.

Pour sa part, la Section organisation et méthodes continue de porter ses efforts sur la révision des directives et méthodes administratives en vigueur à l'Office. Le projet de refonte est prêt et sera approuvé au début de 1987. De même, la section poursuit un projet de grande envergure, soit l'évaluation des procédés administratifs à la Division opérations. La rationalisation des formulaires continue d'être une préoccupation; le nombre de formulaires diminue cette année de 4%.

Quant à la Section information et ressources documentaires, elle poursuit la réalisation de son mandat de gestion des documents administratifs; soulignons l'automatisation de la gestion des documents actifs et la préparation du calendrier de conservation des documents, deux éléments-clés pour poursuivre l'implantation du classement uniforme des documents administratifs.

Au cours de 1986, le Centre de documentation et la Bibliothèque légale font l'acquisition de 855 livres et font circuler environ 350 périodiques. Il faut mentionner finalement que 82 visiteurs extérieurs sont venus consulter la collection spécialisée de l'Office.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines agit à titre de conseiller auprès des unités administratives de l'Office en matière de ressources humaines.

L'année 1986 marque la tenue des négociations en vue du renouvellement de la convention collective du personnel syndiqué de l'Office pour le Service des ressources humaines. Finalement, on en vient à une entente de principe le 12 décembre ce qui se traduira par une signature au début de l'année 1987.

De plus, on consulte toutes les divisions au sujet du décret des cadres et présente au conseil d'administration, un document sur les changements devant apparaitre au nouveau décret.

Le service effectue l'évaluation de tous les postes devenus vacants; on procède par système de pointage pour les postes hors convention et par système de comparaison pour les postes syndiqués. Il crée également de nouvelles classifications dans la convention collective.

Par ailleurs, les Ressources humaines soumettent un rapport annuel à l'Office des personnes handicapées du Québec concernant le plan d'embauche.

L'informatisation des dossiers se poursuit durant l'année ce qui permet de rendre le service beaucoup plus opérationnel et de tenir plus précisément certaines statistiques. Ainsi, on note que l'Office compte un taux de roulement de personnel de7,03% démontrant le sain climat de travail au sein de l'organisme.

Service des ressources humaines accentue ses efforts pour se rapprocher de tout le personnel et mieux se faire connaître.

Division finances

AVANTAGES SOCIAUX

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE

TRÉSORERIE

Avantages sociaux

En plus de voir à la gestion quotidienne des régimes d'avantages sociaux de l'industrie de la construction, le Service des avantages sociaux assure le maintien des normes actuarielles, légales et administratives. Il protège les intérêts de sa clientèle et exerce le leadership nécessaire à l'évolution de ces régimes.

L'année 1986 est importante dans l'histoire des régimes d'avantages sociaux. En effet, lors du renouvellement du décret de la construction, les parties conviennent d'améliorer grandement la place réservée aux avantages sociaux dans la rémunération des salariés de l'industrie.

Alors que de 1976 à 1986 les taux de contribution augmentaient de 21%, l'entente intervenue entre les parties en 1986 permet une augmentation de 112%, ce qui représente un effort marqué pour un meilleur positionnement des régimes.

Afin de fournir le support requis par les parties, le Service des avantages sociaux déploie un maximum d'énergie sur l'information et la promotion des avantages sociaux. La participation à six émissions télévisées et à de nombreuses rencontres d'information, démontre le leadership nécessaire à l'évolution des régimes.

En 1986, les Avantages sociaux mettent sur pied un nouveau service informatisé, à l'intention cette fois des employeurs de l'industrie. En effet, afin de faciliter leurs démarches dans l'instauration d'un régime de rentes à l'intention des actionnaires de leur entreprise, on émet un certificat de participation d'employeur.

Ce certificat leur permet de fournir les renseignements requis, dans cette situation, par le gouvernement fédéral.

Suivant les résultats de l'évaluation actuarielle du régime de retraite de 1985, le service prépare au début de l'année, un projet de modification au règle-

FAITS SAILLANTS DE L'ADMINISTRATION DES AVANTAGES SOCIAUX

RETRAITE

Nombre de:	
– participants et ex-participants	314 479
– rentiers	25 980
– relevés annuels émis	90 000
– relevés d'événements émis	8 300
– mises à la retraite	2 171
– remboursements forfaitaires	11 444
Prestations versées:	
– rentes	71 130 720 $
– montants forfaitaires	9 962 228 $

ASSURANCE

Nombre de:	
– assurés	64 719
– cotisations additionnelles reçues	13 878
– identification des bénéficiaires	1 274
Prestations versées:	
– assurance-vie	4 292 846 $
– assurance-maladie	12 158 325 $
– assurance-salaire	
• indemnité hebdomadaire	5 772 033 $
• indemnité mensuelle	3 613 325 $

ment sur les avantages sociaux: ce projet prévoit une hausse de 5% des rentes de base accumulées au compte des retraités ainsi qu'une hausse de 3% des rentes de base accumulées au compte général. Le pourcentage de supplément temporaire est maintenu à 25%.

Le projet de modification au règlement prévoit également le transfert à l'Office de la responsabilité de l'établissement des montants transférables qui étaient auparavant effectués par l'actuaire du régime. Il est adopté par l'Office le 11 avril 1986 et approuvé par le gouvernement le 16 décembre 1986.

À la fin de l'année, le Service des avantages sociaux soumet ses recommandations suivant les résultats de l'évaluation actuarielle du régime de retraite de l'année en cours. On propose une hausse de 15% des rentes de base accumulées au compte des retraités ainsi qu'une hausse de 10% des rentes de base accumulées au compte général.

Par contre, le supplément temporaire est réduit de 25% à 17%, ce qui tout de même permet une augmentation nette de l'ordre de 8% au compte des retraités. Ce projet sera adopté par l'Office au début de 1987 et sera transmis au gouvernement pour approbation.

Suite à un décret de 1985, qui établit une ponction sur les contributions des employeurs au régime de retraite permettant de rencontrer le déficit de la caisse d'assurance, les transferts nécessités entre la caisse d'assurance et la caisse de retraite sont terminés. Avec la signature du renouvellement du décret, de nouveaux taux de contribution par les employeurs permettent de financer le coût véritable de l'utilisation des régimes d'assurance.

Comptabilité et contrôle

Le Service comptabilité et contrôle assure la protection des actifs de l'organisme et fournit des services de comptabilisation et de contrôle des transactions financières de l'Office et des fonds en fidéicommis. De plus, il assiste les gestionnaires dans la planification et le contrôle des activités courantes et il fournit les informations financières nécessaires aux prises de décision.

En 1986, le Service comptabilité et contrôle effectue une analyse préalable des opérations de la comptabilité fiduciaire et du système de comptabilité de l'industrie de la construction (COMIC).

Pour donner suite aux résultats et conclusions de cette analyse, le service entreprend l'analyse fonctionnelle de ce système d'un point de vue usager. Un plan d'action comportant les objectifs, le plan de travail, la structure administrative et un échéancier de l'analyse fonctionnelle est préparé et les travaux débutent.

Tout au long de l'année, des raffinements sont apportés aux processus de planification et de révision budgétaire (le «probable»). Entre autres, le service précise, documente et améliore la répartition mensuelle des prévisions budgétaires, la préparation du cadre budgétaire 1987 et les prévisions mensuelles d'encaisse.

Par ailleurs, la directive, la méthode et le nouveau formulaire relatifs aux «Dépenses en capital» sont implantés au cours de l'année. Leur mise en application permet d'améliorer la sélection des projets, la préparation du budget en capital ainsi que le budget d'opération et la documentation en dossier.

L'expertise en micro-informatique développée dans le Service comptabilité et contrôle permet d'améliorer la qualité, la présentation et le contenu des états financiers périodiques ainsi que de réduire sensiblement les délais de production.

Au niveau administratif, on procède au cours de l'année à l'informatisation des remises reliées au précompte syndical, à l'amélioration du processus d'émission des Relevés d'impôt, à l'analyse des comptes à recevoir et des comptes à payer aux employeurs, à une plus grande utilisation de la micro-informatique et à l'introduction d'un formulaire unique de «Compte de dépenses».

La gestion des ressources humaines occupe une place très importante tout au long de l'année. Avec une réaction positive et un support soutenu de tout le personnel, le service met en place plusieurs innovations permettant de favoriser la participation du personnel et améliorer la communication entre les membres.

Trésorerie

Le Service de la trésorerie veille à la saine gestion financière des fonds de l'Office et de ceux qui lui sont confiés. Il voit au traitement et à l'encaissement des rapports mensuels et assure les services requis en matière de trésorerie, de crédit et de recouvrement.

Au cours de l'année, le Service de la trésorerie encaisse près de 326 millions de dollars répartis dans les divers fonds. En 1986, 185 600 chèques représentant une somme de près de 238 millions de dollars, sont émis.

Suite à une nouvelle législation québécoise, le service récupère près de 1,7 million de dollars de taxe provinciale sur les contributions d'assurance, et ce, par l'émission d'un avis de cotisation à l'employeur, lui permettant d'établir les soldes dus.

La Trésorerie effectue durant l'année un remboursement de 0,125 $ l'heure au fonds de pension de chaque salarié ayant enregistré des heures au cours des mois de septembre et d'octobre 1985, ceci en raison d'un trop-perçu effectué par la Corporation Corvée-Habitation, laquelle mettait fin au programme de contribution au 1er novembre 1985.

Au niveau de l'identification des noms et numéros d'assurance sociale des salariés déclarés sur les rapports mensuels d'employeurs, la performance de l'année précédente est égalée, de sorte que le taux d'identification s'est maintenu à 99,97 pour cent.

Au cours de l'année, on procède à la rationalisation des activités entourant la gestion de l'encaisse, à l'introduction de technologies micro-informatiques, à l'analyse fonctionnelle des méthodes d'encaissement des rapports mensuels, et à la prise en charge du dossier des saisies-arrêts.

Au 31 décembre 1986, le service gère neuf caisses et sous-caisses distinctes dont l'actif consolidé se chiffre à 193,8 millions de dollars. Ce portefeuille de placement comprend environ 103,2 millions de dollars de titres achetés sur le marché monétaire et pour environ 90,6 millions d'obligations émises principalement par les différents niveaux de gouvernement au Canada.

Division opérations

BUREAUX RÉGIONAUX

INSPECTION ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

MAIN-D'OEUVRE ET DÉCRET

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux assurent régionalement l'application des mandats de l'Office.

Onze bureaux régionaux et un bureau d'information situés dans les principaux secteurs géographiques de la province composent le réseau régional de l'OCQ. Près de 200 inspecteurs sont affectés à la vérification des livres et des chantiers, tandis que quelque 85 personnes assurent les services à la clientèle.

Un des principaux dénouements de l'année 1986 est l'excellente performance des bureaux régionaux du traitement de certaines anomalies pouvant être corrigées sans rendre visite à l'employeur. En effet, alors qu'en 1985, 29 496 anomalies sont traitées, cette opération se chiffre à 50 565 en 1986, soit une augmentation de 71%. L'amélioration des procédés administratifs en vigueur aux Opérations et l'effort accru des bureaux régionaux dans le traitement de ces anomalies expliquent ces résultats. Ils permettent de concentrer les vérifications à l'endroit des employeurs soulevant certains problèmes et d'accentuer les interventions aux chantiers et aux livres dans le but d'enrayer le travail au noir.

Ainsi, les bureaux régionaux accroissent leur présence sur les chantiers ce qui se traduit par une augmentation de plus de 13% des visites par rapport à 1985. De plus, 16 213 enquêtes de livres sont effectuées en 1986 soit une augmentation de 15,8% par rapport à l'an dernier. En ce qui a trait au service à la clientèle, plus de 112 000 visiteurs se présentent aux bureaux régionaux, alors que s'y effectuent plus de 624 000 appels téléphoniques et qu'on y traite près de 119 000 pièces de courrier.

Dans le but d'améliorer la présence de l'organisme et les services offerts, la Division opérations procède à un changement de structure administrative. Cette modification vise à donner un meilleur support aux régions éloignées tout en bénéficiant de la synergie découlant du regroupement de divers bureaux régionaux; elle favorise également l'échange de connaissances et stimule la créativité tant au niveau du service à la clientèle qu'à l'inspection.

Finalement, une attention particulière est portée aux besoins de formation du personnel et se concrétise par l'initiation en fin d'année de la conception d'un programme de formation structuré qui sera dispensé vers la mi-1987; cet effort vise l'amélioration constante des services offerts en région.

Bureaux régionaux

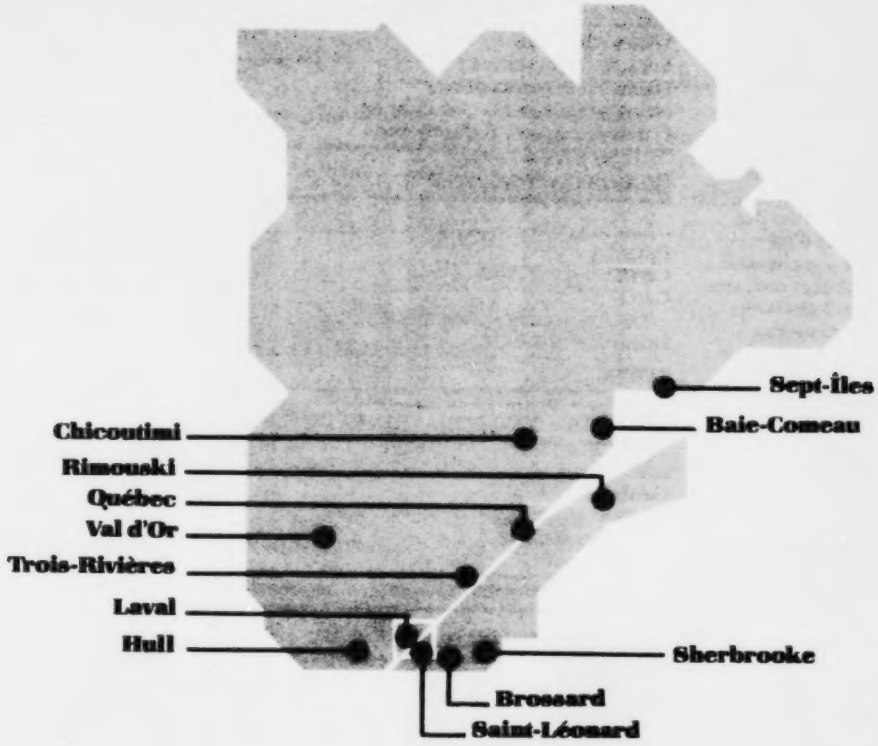

Inspection et service à la clientèle

Le Service inspection et service à la clientèle voit à orienter, planifier et contrôler le travail des bureaux régionaux par l'application des mandats de l'Office de la construction du Québec.

Au cours de l'année, le service poursuit les efforts entrepris à la fin de l'année 1985 visant à simplifier et optimiser les procédures des services d'inspection et service à la clientèle. Ces efforts contribuent dans une bonne proportion à améliorer les performances au niveau de l'inspection de chantiers, de la vérification de livres et du service à la clientèle.

De plus, le service réalise la mise en application du programme de perfectionnement continu. Elaboré en 1985, le programme s'adresse au personnel des bureaux régionaux et prend la forme de sessions de formation portant sur certains mandats de l'Office. Cette réalisation a pour effet d'améliorer le niveau de qualité du service à la clientèle; elle favorise également un accroissement de la productivité par l'entremise d'une meilleure prise de conscience du rôle et des responsabilités de l'organisation.

INSPECTION DE CHANTIERS

	1986	1985
Visites effectuées	53 541	47 370
Infractions constatées	37 731	40 850
Plaintes relatives au décret	1 047	1 010
Plaintes relatives à la classification	4 386	4 383
Plaintes relatives à la qualification	4 086	4 176

CONSTATS D'INFRACTION

	1986	1985
Decret	8 838	11 858
Certificat de qualification	10 651	9 942
Certificat		
• Enregistrement-Classification	11 788	12 709
Licence de la R.E.C.Q.	6 454	6 341
TOTAL	**37 731**	**40 850**

DEMANDES D'INFORMATION ET DE SERVICES

	1986	1985
Generales	20 205	24 206
Decret	121 671	105 276
Avantages sociaux	212 430	224 894
Main-d'oeuvre	501 450	605 308
TOTAL	**855 756**	**959 648**

VÉRIFICATION DE LIVRES

	1986	1985
Enquêtes effectuées	18 781	16 213
Réclamations rédigées	2 644	2 761
Plaintes relatives aux salaires	2 460	2 368
Infractions constatées	1 479	1 733
Valeur des réclamations ($)	8 408 477	11 397 695

VISITES DE CHANTIERS

Nombre de visites de chantiers

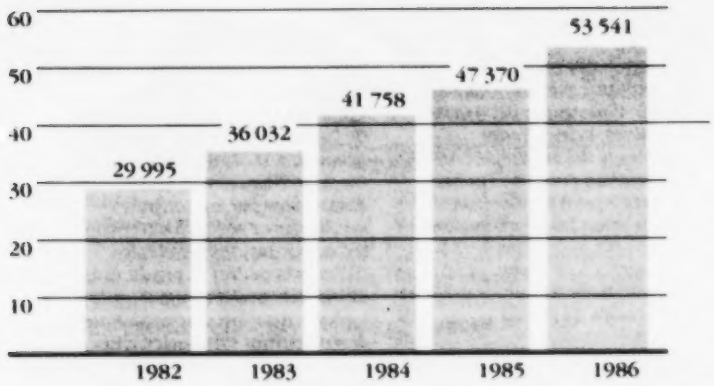

VÉRIFICATION DE LIVRES

Nombre d'enquêtes de livres

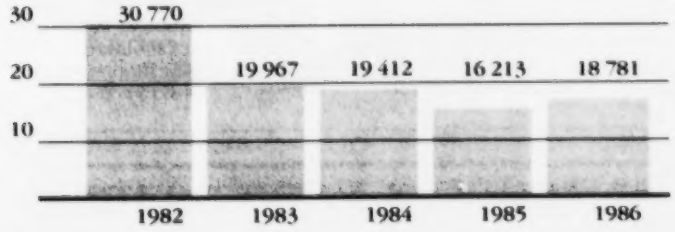

Main-d'oeuvre et décret

Le Service main-d'oeuvre et décret élabore et contribue à l'administration des programmes d'application des mandats relatifs à la main-d'oeuvre et au décret confiés à l'Office, dont le Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction et le Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec.

Au cours de l'année 1986, le regain d'activité amorcé en 1985 se poursuit. Le Service main-d'oeuvre et décret enregistre une hausse substantielle du nombre d'heures de travail ce qui permet à 20 418 nouvelles personnes de se joindre à l'industrie.

La Section main-d'oeuvre enregistre 21 083 nouveaux choix d'allégeance syndicale et maintient à jour le fichier sur la qualification professionnelle des salariés. Par ailleurs, le vote d'adhésion syndicale tenu en 1985 prend effet en mars 1986.

L'annonce d'un nouveau régime de reconnaissance des salariés de la construction repousse l'échéance des certificats de classification du 1er mars au 31 décembre 1986. À l'automne, la section oriente tous ses efforts à la mise sur pied des nouvelles dispositions de la nouvelle loi qui entre en vigueur dès janvier 1987. Au cours des deux derniers mois de l'année, elle s'attarde à dégager les grandes orientations du projet de loi 119 afin de réaliser toutes les procédures, méthodes et directives permettant d'assurer l'application de la nouvelle loi.

La Section décret et juridiction de métiers, entreprend durant l'année l'informatisation de ses directives, laquelle sera complétée durant l'année 1987. Elle émet au cours de l'année 56 directives d'application réparties selon les sujets suivants:

Assujettissement	11
Juridictions de métiers	19
Décret	26

Durant l'année 1986, la section maintient son rôle d'information sur les modalités d'application de la Loi, du Décret et du Règlement sur la qualification, auprès des 11 bureaux régionaux de l'Office, ainsi qu'auprès des représentants des parties patronale et syndicale. Également responsable de l'identification des locaux syndicaux et du traitement des plaintes de cotisations syndicales, elle traite 35 018 formulaires de déclaration en vertu de l'article 7.03 2) du décret, procède à 16 238 modifications ou identifications de local demandées par les centrales syndicales et reçoit 2 416 plaintes de cotisations syndicales. La Section décret et juridiction de métiers procède également à l'informatisation de ces plaintes de cotisations syndicales afin d'assurer un meilleur suivi et d'accélérer le processus de réponse à celles-ci.

La section voit l'un de ses membres être nommé à titre de secrétaire à l'une des tables d'étude formées par le Comité sur la formation et la qualification de la main-d'oeuvre et sur l'abolition du certificat de qualification.

Nombre de certificats de classification
(au 31 décembre)

	1986	1985	1984
Classification «A»	90 795	89 438	85 074
Classification «Apprenti»	21 443	14 847	9 825
Classification «Spéciale»	5 660	6 441	1 536
TOTAL	**117 898**	**110 726**	**96 435**

Nombre de salariés admis

	1986	1985	1984
Classification «A»	3 722	1 795	490
Classification «Apprenti»	11 792	7 017	2 222
Classification «Spéciale»	4 904	2 485	1 679
TOTAL	**20 418**	**11 297**	**4 391**

Nombre d'agences et succursales de placement
(au 31 décembre)

	1986	1985	1984	1983	1982
Agences	63	63	65	65	66
Succursales	100	99	93	98	95

Cartes d'identité de salariés occasionnels
(au 31 décembre)

	Acceptées	Choix*	Refusées	Total
Cartes émises	287	334	0	621
Certificats spéciaux	0	661	0	661
Refus	0	0	777	777
TOTAL				**2 059**

*Si le salarié est également admissible à un certificat de classification «Spéciale» selon l'article 15 du Règlement sur le placement, il en est informé et doit choisir entre la carte d'identité et le certificat.

Comité mixte de la construction

Le Comité mixte de la construction est appelé à donner son avis sur tout litige découlant de l'interprétation de la convention collective ou décret. Ses décisions quant à l'utilisation des fonds de sécurité sociale lient l'Office. Les projets de règlements de l'Office lui sont soumis pour commentaires. Il donne également son avis sur tout sujet soumis par l'Office.

Ce comité formé par le ministre du Travail compte douze membres, soit six représentants patronaux et six représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), tandis que la représentation syndicale comprend deux représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), deux représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction), un représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et un représentant de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction). Au cours de 1986, le Comité mixte de la construction tient huit assemblées et adopte 52 résolutions.

Membres du Comité mixte de la construction

Représentants patronaux

Association des entrepreneurs en construction du Québec

MICHEL BEAULIEU — **RENÉ MALO**
MICHEL DION — **HERVÉ NADEAU**
LUC LETELLIER — **REYNALD COUILLARD**

Représentants syndicaux

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

GÉRARD CYR — **PAUL AUBÉ**

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

RENALD CAREY

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)

TED MCLAREN

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)

JEAN LAVALLÉE — **JEAN-PAUL RIVARD**

États financiers

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

OFFICE
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC
(L.R.Q. Chapitre R-20
et modifications)
(note 16)

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration, les bilans des fonds en fidéicommis relatifs au fonds spécial d'indemnisation, au régime supplémentaire de rentes et aux régimes d'assurance et les états de l'actif et du passif des autres fonds en fidéicommis de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1986 ainsi que les états suivants de l'exercice terminé à cette date:

Fonds général d'administration

Revenus et dépenses et solde du fonds

Évolution de la situation financière

Fonds en fidéicommis

Évolution de l'actif du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Évolution de l'actif du fonds de réclamations de salaires

Évolution de l'actif du fonds de cotisations patronales

Évolution de l'actif du fonds de cotisations syndicales

Évolution de l'actif du fonds de contributions au programme «Corvée-Habitation»

Évolution de l'avoir net du fonds spécial d'indemnisation

Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire de rentes – compte général

Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire de rentes – compte des retraités

Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire de rentes – compte complémentaire

Évolution de l'avoir net du fonds des régimes d'assurance de base

Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire d'assurance

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1986 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif ou de l'avoir net des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,
Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 24 avril 1987

Opinion actuarielle

relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 20 février 1987.

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1986 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 43 510 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1986, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1986 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 149 897 $ à l'actif net des régimes;

b) le taux actuel de cotisation de 0,30 $/heure et de 0,35 $/heure à compter du 1er mai 1987 est suffisant pour provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1987.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT A VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Claude Boily, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 20 février 1987

Opinion actuarielle

relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 27 novembre 1986. Le régime a été évalué au 31 décembre 1986 sur la base de données fournies au 1er janvier 1986, que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

1. **Compte tenu des dispositions de transition entérinées par la résolution 0-863354 de l'Office, le montant transférable du compte général au compte des retraités pour les rentes qui ont commencé à être servies en 1985 à des retraités ou à des survivants de cotisants non retraités a été établi à 71 630 000 $, y compris les intérêts accumulés au 1er janvier 1986.**

2. **À notre avis, selon les taux de rentes de base et le pourcentage de supplément temporaire fixés par la résolution 0-863353 de l'Office, le régime demeurera entièrement provisionné au 31 décembre 1986 et, après le transfert visé à l'alinéa précédent,**

   a) **le compte général présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 100 025 000 $;**

   b) **le compte des retraités présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 49 524 000 $.**

3. **Une hausse des cotisations et contributions versées au régime de retraite s'élevant à 0,48 $ de l'heure au total et prenant effet au 1er septembre 1986, selon l'avis de Décret paru dans la Gazette officielle du 5 septembre 1986, aurait pour effet de majorer d'environ 12 081 000 $ l'estimation faite ci-dessus de l'excédent du compte général au 31 décembre 1986.**

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Yves Guérard, F.S.A., F.I.C.A., F.C.A.
Dolorès Page, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 27 novembre 1986

Vocation des fonds

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par l'Office pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme «Corvée-Habitation»

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme «Corvée-Habitation» conformément aux articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Le gouvernement du Québec a mis fin à l'obligation de l'Office de la construction du Québec de percevoir les contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme «Corvée-Habitation» à compter du 1er novembre 1985, sauf pour les contributions qui étaient dues à cette date.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations des électriciens, des peintres et des calorifugeurs et des contributions de leurs employeurs.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par l'Office relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Fonds général d'administration

[redacted]

Bilan

au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**16 631**	**16 363**
À court terme	**12 566**	**12 285**
Placements et intérêts courus (note 3)	7 087	7 521
Subvention à recevoir	1 300	1 355
Prélèvements à recevoir des employeurs	1 165	1 140
Débiteurs (note 4)	1 811	894
Dû par les fonds en fidéicommis	933	1 140
Frais payés d'avance	270	235
Immobilisations (note 5)	**4 065**	**4 078**
Passif	**11 202**	**12 182**
À court terme	**11 050**	**12 056**
Chèques en circulation moins encaisse	66	18
Emprunt bancaire (note 6)	2 900	3 300
Dû aux fonds en fidéicommis	5 842	6 984
Créditeurs et frais courus	1 790	1 190
Dépôts et montants perçus en trop	295	477
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	157	87
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	**152**	**126**
Solde du fonds	**5 429**	**4 181**

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 16)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

[redacted]

Revenus et dépenses et solde du fonds

de l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Revenus	**22 614**	**22 702**
Prélèvements	16 532	15 550
Amendes et pénalités	2 175	1 715
Subvention du gouvernement du Québec (note 8)	3 230	4 742
Revenus de placements	530	476
Autres revenus	147	219
Dépenses	**28 755**	**29 442**
Rémunération et administration du personnel	20 214	20 849
Dépenses administratives	6 402	6 361
Occupation des locaux	1 547	1 537
Amortissement des immobilisations	472	409
Développement professionnel	54	78
Réclamations irrécouvrables	44	91
Relations publiques et publicité	22	117
Excédent des dépenses sur les revenus avant les postes suivants:	**6 141**	**6 740**
Dépenses imputées aux comptes du régime supplémentaire de rentes	4 741	4 708
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de l'Office		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 550	2 543
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 9 et 10)	98	30
	7 389	**7 281**
Excédent des revenus sur les dépenses	**1 248**	**541**
Solde du fonds au début	4 181	3 640
Solde du fonds à la fin	**5 429**	**4 181**

Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 248	541
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	472	409
Gain sur aliénation d'immobilisations	–	(87)
Fonds générés par les opérations	**1 720**	**863**
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(1 369)	56
Fonds générés par les activités d'exploitation	**351**	**919**
Activités de financement		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	183	224
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(157)	(145)
Fonds générés par les activités de financement	**26**	**79**
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(462)	(476)
Produit d'aliénation d'immobilisations	3	200
Fonds absorbés par les activités d'investissement	**(459)**	**(276)**
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	**(82)**	**722**
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	4 203	3 481
Liquidités à la fin	**4 121**	**4 203**

Les liquidités de l'Office comprennent les placements et intérêts courus diminués des chèques en circulation moins encaisse et de l'emprunt bancaire.

Fonds en fidéicommis

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Actif et passif
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**107 649**	**106 686**
Encaisse	–	82
Placements et intérêts courus (note 3)	107 522	106 469
Débiteurs	80	71
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	19	64
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	28	–
Passif	**107 649**	**106 686**
Chèques en circulation moins encaisse	431	–
Dû au fonds général d'administration	457	606
Créditeurs	168	318
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	106 227	105 490
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 9)	366	272

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Évolution de l'actif
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Provenance des fonds	**163 946**	**155 597**
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	152 614	145 355
Revenus de placements	11 051	10 831
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des chèques en circulation moins encaisse	281	(589)
Utilisation des fonds	**162 983**	**141 228**
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	151 844	130 716
Intérêts sur indemnités	8 541	7 905
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 550	2 543
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 9)	48	64
Augmentation de l'actif	**963**	**14 369**
Actif du fonds au début	106 686	92 317
Actif du fonds à la fin	**107 649**	**106 686**

Réclamations de salaires

Actif et passif
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**270**	**231**
Dû par le fonds général d'administration	270	231
Passif	**270**	**231**
Réclamations à payer aux salariés	211	161
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 10)	59	70

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

Provenance des fonds	**1 917**	**2 161**
Réclamations perçues	1 967	2 127
Virement du (au) fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 10)	(50)	34
Utilisation des fonds	**1 878**	**2 201**
Réclamations versées aux salariés	1 878	2 201
Augmentation (diminution) de l'actif	39	(40)
Actif du fonds au début	231	271
Actif du fonds à la fin	**270**	**231**

Cotisations patronales

Actif et passif
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**1 643**	**1 199**
Dû par le fonds général d'administration	1 643	1 199
Passif	**1 643**	**1 199**
Cotisations à remettre	1 643	1 199

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

Provenance des fonds	**5 354**	**4 963**
Cotisation perçues	5 354	4 963
Utilisation des fonds	**4 910**	**4 670**
Remises de cotisations	4 910	4 670
Augmentation de l'actif	**444**	**293**
Actif du fonds au début	1 199	906
Actif du fonds à la fin	**1 643**	**1 199**

Cotisations syndicales

Actif et passif
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**1 484**	**1 101**
Dû par le fonds général d'administration	1 484	1 101
Passif	**1 484**	**1 101**
Cotisations à remettre	1 484	1 101

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

Provenance des fonds	**21 347**	**19 546**
Cotisations perçues	21 347	19 546
Utilisation des fonds	**20 964**	**19 149**
Remises de cotisations	21 076	19 079
Diminution (augmentation) des cotisations non identifiées et sans allégeance	(112)	65
Diminution des comptes créditeurs	–	5
Augmentation de l'actif	**383**	**397**
Actif du fonds au début	1 101	704
Actif du fonds à la fin	**1 484**	**1 101**

Contributions au programme «Corvée-Habitation»

(note 13)
Actif et passif
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**195**	**2 622**
Dû par le fonds général d'administration	195	2 622
Passif	**195**	**2 622**
Contributions à remettre au programme «Corvée-Habitation»	195	2 622

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

Provenance des fonds	**2 919**	**19 245**
Contributions perçues des employeurs	112	9 964
Contributions perçues des salariés	155	9 281
Remboursement par «Corvée-Habitation» des contributions excédentaires des salariés	2 652	–
Utilisation des fonds	**5 346**	**20 549**
Remises de contributions	2 694	20 549
Virement au compte général du régime supplémentaire de rentes du remboursement des contributions excédentaires des salariés	2 652	–
Diminution de l'actif	**2 427**	**1 304**
Actif du fonds au début	2 622	3 926
Actif du fonds à la fin	**195**	**2 622**

Spécial d'indemnisation

Bilan
au 31 décembre 1986

	1986 (000 $)	1985 (000 $)
Actif	**2 237**	**1 824**
Dû par le fonds général d'administration	2 237	1 824
Passif	**278**	**208**
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	278	208
Avoir net	**1 959**	**1 616**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'avoir net

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

Provenance des fonds	**2 408**	**2 225**
Cotisations des employeurs	1 792	1 696
Recouvrements d'indemnités	616	529
Utilisation des fonds	**2 065**	**1 596**
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	2 054	1 578
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	11	18
Augmentation de l'avoir net	**343**	**629**
Avoir net du fonds au début	1 616	987
Avoir net du fonds à la fin	**1 959**	**1 616**

Régime supplémentaire de rentes
Compte général
Bilan
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**1 213 623**	**1 084 337**
Encaisse	88	–
Placements et intérêts courus (note 3)	17 416	8 489
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	1 193 479	1 075 680
Dû par le compte des retraités	2 568	–
Dû par le compte complémentaire	72	168
Passif	**719**	**9 035**
Créditeurs	100	80
Dû au fonds général d'administration	476	534
Dû au régime d'assurance de base	124	–
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	19	64
Dû au compte des retraités	–	8 354
Chèques en circulation moins encaisse	–	3
Avoir net	**1 212 904**	**1 075 302**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes
Compte général
Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Provenance des fonds	**205 838**	**176 840**
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	63 888	50 878
Revenus de placements	499	1 222
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	138 799	124 740
Programme «Corvée-Habitation» – virement du remboursement des contributions excédentaires des salariés (note 13)	2 652	–
Utilisation des fonds	**68 236**	**91 127**
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	8 011	9 402
Intérêts sur remboursements de cotisations	485	795
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	4 587	4 556
Transfert au compte des retraités	55 153	67 093
Contributions des salariés au programme «Corvée-Habitation»	–	9 281
Augmentation de l'avoir net	**137 602**	**85 713**
Avoir net au début	1 075 302	989 589
Avoir net à la fin	**1 212 904**	**1 075 302**

Régime supplémentaire de rentes Compte des retraités

Bilan
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**500 933**	**454 810**
Placements et intérêts courus (note 3)	15 326	2 172
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	485 594	443 630
Dû par le fonds général d'administration	13	7
Dû par le compte complémentaire	–	647
Dû par le compte général	–	8 354
Passif	**2 752**	**–**
Dû au compte général	2 568	–
Dû au compte complémentaire	184	–
Avoir net	**498 181**	**454 810**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes Compte des retraités

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Provenance des fonds	**114 867**	**119 991**
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	59 064	51 688
Revenus de placements	219	353
Transfert du compte général	55 153	67 093
Transfert du compte complémentaire	431	857
Utilisation des fonds	**71 496**	**72 711**
Prestations de rentes de retraite	71 131	72 480
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	365	231
Augmentation de l'avoir net	**43 371**	**47 280**
Avoir net au début	454 810	407 530
Avoir net à la fin	**498 181**	**454 810**

Régime supplémentaire de rentes Compte complémentaire

Bilan
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**65 982**	**52 738**
Placements et intérêts courus (note 3)	1 882	2 314
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	63 916	50 424
Dû par le compte des retraités	184	–
Passif	**2 173**	**2 424**
Dû au régime supplémentaire d'assurance	2 073	1 609
Dû au compte général	72	168
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	28	–
Dû au compte des retraités	–	647
Avoir net	**63 809**	**50 314**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes Compte complémentaire

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Provenance des fonds	**15 183**	**14 957**
Cotisations des salariés	9 389	9 685
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	5 793	5 089
Revenus de placements	1	183
Utilisation des fonds	**1 688**	**1 879**
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	1 103	870
Transfert au compte des retraités	431	857
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	154	152
Augmentation de l'avoir net	**13 495**	**13 078**
Avoir net au début	50 314	37 236
Avoir net à la fin	**63 809**	**50 314**

Régimes d'assurance de base

Bilan
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**44 721**	**35 930**
Placements et intérêts courus (note 3)	44 597	35 930
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	124	–
Passif	**44 571**	**39 017**
Créditeurs	922	386
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	289	228
Réserves actuarielles (note 12)	43 360	38 403
Avoir net (déficit)	**150**	**(3 087)**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régimes d'assurance de base

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Provenance des fonds	**36 941**	**30 485**
Contributions des employeurs	30 296	25 890
Cotisations volontaires des salariés	1 008	832
Taxe de vente	1 744	607
Revenus de placements	3 893	3 156
Utilisation des fonds	**33 704**	**26 450**
Réclamations	25 836	21 764
Taxe de vente	1 744	607
Frais de gestion de réclamations et primes	1 167	1 000
Augmentation des réserves actuarielles	4 957	3 079
Diminution du déficit	**3 237**	**4 035**
Déficit au début	3 087	7 122
Avoir net (déficit) à la fin	**150**	**(3 087)**

Régime supplémentaire d'assurance

Bilan
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Actif	**2 073**	**1 609**
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	2 073	1 609
Passif	**6**	**6**
Réserves actuarielles (note 12)	6	6
Avoir net	**2 067**	**1 603**

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Évolution de l'avoir net

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

Provenance des fonds	464	423
Contributions des employeurs	289	243
Revenus de placements	175	180
Augmentation de l'avoir net	464	423
Avoir net au début	1 603	1 180
Avoir net à la fin	**2 067**	**1 603**

Notes complémentaires

31 décembre 1986

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office de la construction du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que des autres fonctions que la loi lui confère.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2½%
Mobilier et équipement de bureau	10%
Équipement informatique	33⅓% ou selon la durée du contrat de financement
Logiciel informatique	33⅓%

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à l'Office, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et de placement du Québec sont inscrits au coût d'acquisition.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces recettes des fonds en fidéicommis sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

Aucun frais d'administration n'est imputé au régime supplémentaire d'assurance.

Les dépenses d'administration des autres fonds en fidéicommis sont payées par le fonds général et imputées aux fonds pour lesquels elles sont encourues.

Pour son administration, l'Office vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. PLACEMENTS ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants:

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Encaisse	504	3 746
Dépôts à terme	99 677	65 713
Obligations (valeur de réalisation: 92 993 740 $ en 1986 et 92 055 623 $ en 1985)	90 590	90 421
Intérêts courus	3 059	3 015
	193 830	**162 895**

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Fonds général d'administration	7 087	7 521
Fonds en fidéicommis		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	107 522	106 469
Régime supplémentaire de rentes – compte général	17 416	8 489
Régime supplémentaire de rentes – compte des retraités	15 326	2 172
Régime supplémentaire de rentes – compte complémentaire	1 882	2 314
Régimes d'assurance de base	44 597	35 930
	193 830	**162 895**

4. DÉBITEURS

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	543	544
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	104	152
	647	696
Provision pour mauvaises créances	647	682
	–	14
Salariés – soldes débiteurs	521	466
Provision pour mauvaises créances	469	397
	52	69
Autres débiteurs	1 759	811
	1 811	**894**

5. IMMOBILISATIONS

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Terrains	230	–	230	230
Bâtiments	5 022	2 199	2 823	2 959
Mobilier et équipement	1 500	1 163	337	340
Équipement informatique	251	89	162	75
Logiciel informatique	403	240	163	228
	7 406	3 691	3 715	3 832
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Mobilier et équipement	124	17	107	106
Équipement informatique	439	196	243	140
	563	213	350	246
	7 969	**3 904**	**4 065**	**4 078**

6. EMPRUNT BANCAIRE

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Crédit spécial rotatif de 5 500 000 $, payable à demande, au taux d'intérêt préférentiel, garanti jusqu'au 31 décembre 1986 par le gouvernement du Québec	2 900	3 300

7. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 10,75% à 16%, échéant jusqu'en 1990	309	213
Versements échéant en deçà d'un an	157	87
	152	**126**

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

	(000 $)
1987	175
1988	78
1989	79
1990	5
Total des paiements minimums exigibles	337
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	28
	309

8. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1986	1985
	(000 $)	(000 $)
En rapport avec les activités de placement	2 800	4 355
En rapport avec le remboursement de frais directs reliés au programme «Corvée-Habitation»	430	387
	3 230	4 742

À compter du 1er janvier 1987, le gouvernement du Québec a cessé d'accorder une aide financière relative aux activités de placement.

9. INDEMNITÉS PERÇUES NON IDENTIFIÉES OU NON RÉCLAMÉES DU FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1986 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 365 909 $ comprend pour les années 1983, 1984, 1985, 1986, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1986 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnés par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1985 mais dont le bénéficiaire n'a pu être identifié ont été virés en 1986 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

10. RÉCLAMATIONS PERÇUES À PAYER AUX SALARIÉS NON IDENTIFIÉS

L'Office utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1983 mais non identifiées au 31 décembre 1986, ont été virées au cours de l'exercice 1986 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

11. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1986		1985	
	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Compte général				
Dépôts à vue*	2 457	2 457	11 510	11 510
Dépôts à participation**	1 191 022	1 313 366	1 064 170	1 188 959
	1 193 479	**1 315 823**	**1 075 680**	**1 200 469**
Compte des retraites				
Dépôts à vue*	641	641	32	32
Dépôts à participation**	484 953	532 347	443 598	492 331
	485 594	**532 988**	**443 630**	**492 363**
Compte complémentaire				
Dépôts à vue*	1	1	–	–
Dépôts à participation**	63 915	66 028	50 424	52 379
	63 916	**66 029**	**50 424**	**52 379**
TOTAL	**1 742 989**	**1 914 840**	**1 569 734**	**1 745 211**

* Au fonds général de la Caisse.

** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

12. RÉSERVES ACTUARIELLES

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, l'Office assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1986, l'Office a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collective			
	1986		1985	
	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Réserves (1)	29 513	–	25 946	–
Passif de crédits d'assurance (2)	13 847	6	12 457	6
Réserves actuarielles (3)	43 360	6	38 403	6

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1986.

(3) Les réserves maximales s'élèvent à 57 276 514 $ et 13 000 $ respectivement pour la caisse du régime de base et la caisse du régime supplémentaire.

13. «CORVÉE-HABITATION»

Le gouvernement du Québec a mis fin à l'obligation de l'Office de la construction du Québec de percevoir les contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme «Corvée-Habitation» à compter du 1er novembre 1985, sauf pour les contributions qui étaient dues à cette date.

En vertu d'un décret du gouvernement, les sommes versées par les salariés de l'industrie de la construction en excédent de celles versées par les employeurs et les entrepreneurs ont été versées au compte général du régime supplémentaire de rentes.

14. BAUX À LONG TERME

L'Office est engagé d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 décembre 1991 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1986 concernant ces locaux administratif s'élève à 509 955 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1987	501 110 $
1988	416 519 $
1989	360 294 $
1990	211 387 $
1991	75 817 $

15. RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE L'OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de l'Office est un régime à prestations déterminées et est obligatoire pour tous les employés permanents.

La contribution de l'Office au régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986 est de 1 384 640 $ (1 454 012 $ en 1985).

La dernière évaluation actuarielle du régime en date d'avril 1985 montrait un excédent actuariel de 3 040 400 $ au 1er janvier 1984.

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (1986, chapitre 89), sanctionnée le 17 décembre 1986 et dont la date d'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 1987, institut la Commission de la construction du Québec. Cette Commission succède à l'Office de la construction du Québec et, à cette fin en acquiert les droits et en assume les obligations.

Cette Loi confie notamment à la Commission un mandat en matière de formation professionnelle de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction et précise le partage des responsabilités à cet égard entre le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministre de l'Éducation et la Commission de la construction du Québec.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1985 ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation adoptée en 1986.